

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE MARDI 6 JUIN 2023, À 20H.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À laquelle sont présents :

Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1  
Madame Chantal Séguin, conseillère #2  
Monsieur Louis Touchette, conseiller #3  
Monsieur Sébastien Paré, conseiller #4  
Monsieur Yoland Neault, conseiller #5  
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6  
Monsieur Mario Lyonnais, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est également présente :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**66-06-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023
5. Correspondance
6. Finances
  - 6.1 Dépenses
  - 6.2 Revenus
  - 6.3 Rapport du maire sur la situation financière de 2022
7. Dépenses à approuver
  - 7.1 Programme d'entretien préventif – Systèmes de climatisation et chauffage
  - 7.2 Adhésion et formation COMBEQ pour l'inspectrice en bâtiment
  - 7.3 Acquisition d'un support mural de drapeau pour le bureau municipal
  - 7.4 Épandage d'abat-poussière 2023
  - 7.5 Réparation et mise à niveau du système d'alarme de la salle multifonctionnelle
8. Demandes
9. Affaires courantes
  - 9.1 Nomination des membres du comité de consultation d'urbanisme (CCU)
  - 9.2 Demande d'aide financière au volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
10. Règlements
11. Rapport des comités
12. Affaires nouvelles
  - 12.1 Appui à l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints pour le maintien du moratoire contre la fermeture des bureaux de poste
13. Période de question
14. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

**67-06-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 mai 2023.

**ADOPTÉE**

#### **5. CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil et résume les communications ayant un intérêt public.

#### **6. FINANCES**

##### **6.1 DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles du mois de mai 2023 pour un montant total de 162 818,09\$ incluant les salaires. L'ensemble des déboursés inclut également la liste des dépenses du directeur général tel que prévu dans le règlement #11-2020 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

**68-06-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses et d'autoriser leur paiement.

**ADOPTÉE**

##### **6.2 REVENUS**

Les revenus du mois précédent totalisent un montant total de 233 808,63\$ incluant les revenus de perception.

##### **6.3 RAPPORT DU MAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE 2022**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

###### **1. Rapport du vérificateur externe**

L'audit des états financiers de la municipalité de Sainte-Françoise pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 a été réalisé par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis Inc. Ce rapport soulève l'opinion suivante des vérificateurs : « À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Françoise de Lotbinière au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadienne pour le secteur public ».

###### **2. États financiers au 31 décembre 2022**

Le rapport financier de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 présente un surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 105 607\$.

<b>États financiers au 31 décembre 2022</b>	
<b>REVENUS 2022</b>	
Taxes	514 758 \$
Compensation tenant lieu de taxes	12 223 \$
Transferts	754 101 \$
Services rendus	33 731 \$
Imposition de droits	15 764 \$
Autres revenus	11 724 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>1 342 301 \$</b>
<b>CHARGES 2022</b>	
Administration générale	171 285 \$
Sécurité publique	127 391 \$
Transport	822 857 \$
Hygiène du milieu	78 300 \$
Santé et bien-être	- \$
Aménagement, urbanisme et développement	32 763 \$
Loisirs et culture	92 598 \$
Frais de financement	10 782 \$
<b>Total des charges</b>	<b>1 335 976 \$</b>
Moins : revenus d'investissement	(12 763) \$
<b>Excédent (déficit) de l'exercice 2022 avant conciliation</b>	<b>(6 438) \$</b>
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	
Amortissement	138 251 \$
Remboursement de la dette à long terme	(23 800) \$
Activités d'investissement	(2 406) \$
Excédent de fonctionnement affecté	- \$
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>105 607 \$</b>

**DÉPOSÉ**

## **7. DÉPENSES À APPROUVER**

### **7.1 PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF – SYSTÈMES DE CLIMATISATION ET CHAUFFAGE**

CONSIDÉRANT QUE les systèmes de climatisation / chauffage / ventilation nécessitent un entretien préventif pour la maintenance des équipements afin de prévenir et éviter des bris;

CONSIDÉRANT QU'on retrouve des systèmes de climatisation / chauffage / ventilation à la salle multifonctionnelle, la salle municipale ainsi que le bureau municipal;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie Aubin Pélissier au coût de 775,00\$ plus taxes pour une visite annuelle;

**69-06-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de programme d'entretien préventif des systèmes de climatisation / chauffage / ventilation de la compagnie Aubin Pélissier au coût de 775,00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

### **7.2 ADHÉSION ET FORMATION COMBEQ POUR L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT QUE l'existence de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui est un organisme à but non lucratif voué au développement et au soutien des officiers municipaux en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'adhésion annuel est de 380,00 \$ plus taxes et que les membres profitent d'avantages comme un rabais de 33% sur toutes les formations et des consultations juridiques ou techniques de « première ligne »;

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ offre une formation en ligne intitulée « Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter » les 12 et 13 juin 2023 en après-midi au coût de 320,26\$ plus taxes pour les membres;

**70-06-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'approuver le paiement de l'adhésion de Josée Leblanc, inspectrice en bâtiment, à la COMBEQ au coût de 380,00\$ plus taxes;
- D'autoriser l'inscription à la formation « Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter » au montant de 320,26\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

### **7.3 ACQUISITION D'UN SUPPORT MURAL DE DRAPEAU POUR LE BUREAU MUNICIPAL**

Reporté à une séance ultérieure

### **7.4 ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat de 6 000 litres de chlorure de calcium 35% en vrac liquide afin d'en faire l'épandage sur les chemins non-asphaltés du territoire comme abat-poussière;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues incluant le produit, le transport et l'épandage :

Enviro-Solutions Canada	0.495\$/L
Entreprises Bourget	0.620\$/L

**72-06-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la compagnie Enviro-Solutions Canada pour l'épandage d'abat-poussière au coût de 0.495\$ du litre pour 6 000 litres.

**ADOPTÉE**

### **7.5 RÉPARATION ET MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D'ALARME DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

CONSIDÉRANT QUE le communicateur incendie 3G du système d'alarme de la salle multifonctionnelle est défectueux;

CONSIDÉRANT QUE le système d'alarme doit être mis à niveau afin de pouvoir communiquer avec la centrale d'alarme en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Auger BC sécurité au montant de 1 789,99\$ plus taxes;

**73-06-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de l'entreprise Auger BC sécurité pour la réparation du système d'alarme de la salle multifonctionnelle au montant de 1 789,99\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

## **8. DEMANDES**

**NIL**

## **9. AFFAIRES COURANTES**

### **9.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Françoise doit renouveler le mandat de chacun des membres du comité consultatif d'urbanisme aux deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être composé de cinq (5) membres, dont deux (2) membres du conseil et trois (3) résidents de la municipalité;

**74-06-2023**

**IL EST PROPOSÉ** PAR Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire et/ou de nommer :

- Monsieur Réjean Tousignant
- Monsieur Jocelyn Beaulieu
- Monsieur Dominique Nantel
- Monsieur Yvon Paulin
- Monsieur Mario Lyonnais

La directrice générale ainsi que l'inspectrice en bâtiment participent également aux rencontres du CCU à titre respectif de secrétaire et secrétaire adjointe du comité.

**ADOPTÉE**

### **9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 1 DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Françoise désire présenter une demande d'aide financière au volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite effectuer des travaux visant à agrandir sa salle municipale et rénover la partie existante afin de répondre aux normes actuelles;

**75-06-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que:

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;
- la Municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière au PRACIM et à signer tout document en lien avec celle-ci.

**ADOPTÉE**

## **10. RÈGLEMENTS**

**NIL**

## **11. RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 APPUI À L'ASSOCIATION CANADIENNE DES MAÎTRES DE POSTE ET ADJOINTS POUR LE MAINTIEN DU MORATOIRE CONTRE LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE**

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) demande au gouvernement fédéral de maintenir le moratoire de 1994 contre la fermeture des bureaux de poste dans plus de 3 000 bureaux de poste ruraux;

CONSIDÉRANT QUE, depuis la signature du moratoire en 1994 et ce jusqu'en juin 2023, 380 bureaux de poste ont été fermés malgré le moratoire;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture des bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneraient l'élimination de milliers d'emplois à la grandeur du pays;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé à titre de service de proximité pour les citoyens et que la Municipalité de Sainte-Françoise reconnaît son importance pour la vitalité des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE, pour les personnes âgées et les petites entreprises, le bureau de poste représente un partenaire clé de leur quotidien et facilite leurs activités;

**76-06-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- d'appuyer l'ACMPA dans sa démarche qui vise à demander gouvernement fédéral de maintenir le moratoire de 1994 contre la fermeture des bureaux de poste;
- de faire parvenir cette résolution à Monsieur Louis Plamondon, député de la circonscription Bécancour-Nicolet-Sauvel, à Madame Helena Jaczek, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, ainsi qu'à Monsieur Steeven Roy, président de la section de Québec de l'ACMPA.

**ADOPTÉE**

## **13. PÉRIODE DE QUESTION**

Une période de question est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**77-06-2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h04.

**ADOPTÉE**

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

\_\_\_\_\_  
Mario Lyonnais, maire

\_\_\_\_\_  
Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière